

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL

Vu le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Dahir n°1.19.21 du 07 février 2019 (04 rajab 1440) portant nomination de Monsieur Sidi Mohammed DRISSI MELYANI en qualité de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence de Développement du Digital ;

DECIDE

Article Premier :

L'Agence de Développement du Digital (ADD) lance un appel à candidature, pour occuper les postes de responsabilité suivants :

- Chef de Département Développement et Interopérabilité
- Chef de Département Réglementation & Normalisation
- Chef de Département Coordination des Infrastructures

Article 2 : Profil requis :

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant, à la fois, les conditions suivantes, à la date de la publication de la présente décision :

- Appartenir au moins à la catégorie, cadre supérieur ou grade assimilé à Ingénieur d'Etat ou Administrateur 2^{ème} grade de la fonction publique classé à l'échelle 11 de la fonction publique ou équivalent ;
- Etre titulaire, au moins d'un diplôme permettant l'accès à la catégorie cadre supérieur ou grade assimilé à Ingénieur d'Etat ou Administrateur 2^{ème}

- grade de la fonction publique, classé à l'échelle 11 de la fonction publique ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à huit (08) ans.
 - Avoir exercé une fonction de responsabilité en tant que Chef de Service (minimum) ou équivalent, pendant au moins 3 ans.

Article 3 : Descriptif du poste :

Les missions des postes ainsi que les compétences requises sont fixées dans les fiches de postes jointes à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature servie selon le modèle joint en annexe ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Une copie de ou des diplômes du candidat ;
- Une présentation (15 minutes maximum), exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

Article 5 : Modalité de candidature :

- Les candidats intéressés par les postes doivent adresser leurs dossiers de candidature obligatoirement en version électronique à l'adresse suivante: appel_candidature@add.gov.ma; **(veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu)**, au plus tard le **05 mai 2019 (Inclus)**;

Article 6 : Déroulement de la sélection :

- Une commission désignée par le Directeur Général l'ADD se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.
- La liste des candidats admis à passer les entretiens de sélections ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens seront publiés sur le site de l'emploi public www.emploi-public.ma, et dans les locaux de l'Agence.

Article 7 : Publication :

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ADD et publiés sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma.

Le Directeur Général
Agence de Développement du Digital

Sidi Mohammed DRISSI MELYANI

Agence de Développement du Digital